



**COMITE TECHNIQUE SPÉCIAL  
DES DIRECCTE ET DES DIECCTE  
DU 13 NOVEMBRE 2018**

**DÉCLARATION LIMINAIRE**

Madame la Présidente,

Mesdames les Secrétaires générales,

En introduction, **L'UNSA** rappelle sa position sur le chantier « mobilité et accompagnement des agents en cas de suppression de poste liée à une restructuration », en discussion actuellement au sein du ministère de l'action et des comptes publics, **elle s'oppose fermement au gouvernement sur les 120 000 suppressions de postes prévues durant le quinquennat** alors que, faut-il le rappeler, le débat public autour des missions de service public n'a toujours pas eu lieu !

- **L'UNSA** réaffirme que le rôle et la responsabilité de l'employeur est d'accompagner et de reclasser les agents concernés.

Pour **L'UNSA**, la tenue de cette instance, réunie d'une part en CHSCT, puis d'autre part, en Comité technique spécial pour étudier et se prononcer sur le projet d'arrêté, *désignant une opération de restructuration au sein des services déconcentrés communs aux ministères économiques et financiers et aux ministères sociaux ouvrant droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, à l'indemnité de départ volontaire et au complément indemnitaire d'accompagnement*, ne peut éluder la violence, la brutalité, d'une décision ministérielle qui a plongé l'ensemble des collectifs de travail des pôles 3<sup>e</sup> des DIRECCTE dans la stupeur, l'incompréhension et nombre d'incertitudes, 9 ans pratiquement jour pour jour, aujourd'hui, après leur constitution le 10 novembre 2009.

- **UNE IMPRÉPARATION, CREUSET DE RPS**

**L'UNSA** tient à rappeler que cette décision ministérielle, après confiscation de tout dialogue social, touche plus de 300 agents qui, pour certains, ont déjà eu à subir, la réforme territoriale de 2016.

Toute l'information syndicale et professionnelle : <http://itefa.unsa.org>  
<https://unsa-cefi.org>

L'affirmation assénée de doublons entre l'État et les collectivités territoriales (CR), au regard de la loi NOTRe, interroge nos collègues. Elle élude subtilement la teneur du rapport de l'IGF, requis par une lettre de mission en date du 30 janvier 2018, mais jamais publié... C'est bien regrettable car le doute s'est installé durablement...

L'administration se doit de prendre ses responsabilités en embrassant la dimension humaine dans cette mise en œuvre qui n'apparaîtra jamais dans les textes...

Pour l'UNSA, il ne saurait être question d'assister à un véritable désastre social comme cela a pu être le cas dans d'autres services publics.

- **LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

En effet, apprendre, sine die, par voie de presse au cœur de l'été, que la mission confiée et pour laquelle l'agent s'est investi, a tissé des liens avec les différents partenaires internes et externes, est un événement capital. Il s'inscrit sur fond d'incertitude, il angoisse, inquiète, déstabilise et peut générer colère et dépression...

L'incertitude pesante qui s'est installée, depuis deux mois et demi au sein des services, est une épreuve supplémentaire intenable. La suppression de son emploi provoque un choc émotionnel incommensurable, chacun réagissant selon sa personnalité, son âge\*, et son histoire personnelle. L'attente « de son devenir » imposée, aujourd'hui, est psychologiquement compliquée et difficile à gérer. Aurait-il démérité dans leur manière de servir ?

- \*Un focus sur l'âge : **88 %** des agents concernés ont **plus de 50 ans** : soit 187 agents dont 118 femmes et 69 hommes et **plus de 55 ans** soit 135 agents dont : 85 femmes et 50 hommes. Ce constat induit la réflexion suivante : « voudrait-on les pousser vers « la sortie » ?

De plus, l'UNSA observe dans « l'étude d'impact » et sur l'ensemble des diagrammes proposés que la notion précisée, le 18 octobre dernier par la SGMEF indiquant que **la clé d'entrée ne devait pas être le portage de l'agent par un BOP, ni même le service gestionnaire de rattachement et posait la volonté d'une approche par le prisme des missions**, a totalement disparu et que la présentation se fait invariablement par BOP...

De plus, il avait été affirmé que s'agissant des « fonctions supports » associées aux missions de développement économiques, celles-ci ne sont pas impactées par la restructuration : les «missions ne tombent pas».

- **L'UNSA** demande des précisions sur la présentation qui nous est proposée d'une part et sur le devenir des collègues affectés sur des fonction supports d'autre part et pose la question de connaître la date de parution des fiches de postes des SER (Service Économique Régional) ?

## - Étude d'impact

### - Point 2 : l'impact pour les personnels

#### 2.1 La situation des agents non retenus au sein du futur « service économique régional »

##### Extrait :

« Les activités relatives au développement économique des pôles 3<sup>E</sup> qui ne seront plus portées par les futures « services économiques régionaux » disparaîtront progressivement. **Pendant cette période transitoire, qui a vocation à s'achever d'ici la fin 2019, les agents continueront à exercer des missions dont le cadrage et les conditions d'exercice seront précisés mi-décembre 2018.** Les agents concernés continueront à relever du chef du pôle 3<sup>E</sup> qui veillera à la **bonne articulation de leurs activités avec celles du nouveau service économique régional.** Leurs conditions de travail seront inchangées. »

- **Pour l'UNSA**, il n'est pas besoin d'être « grand clerc » pour deviner l'ambiance qui va s'installer au sein des services, entre celles et ceux, peu nombreux, qui auront été retenus au sein des SER et celles et ceux qui auront été écartés et renvoyés vers d'autres services ou administrations mais qui continueront à exercer leur mission. « Le chacun pour soi » va régner en maître...

#### 2.2. 1 L'impact sur les conditions de travail

##### Extrait :

« Les **processus de travail** résultant de cette évolution fonctionnelle feront l'objet d'une mise en place pilotée par le directeur de la DIRECCTE sur la base des orientations nationales définies à partir du groupe de travail national susvisé et **en tenant le plus grand compte des propositions** qui sont faites **par les préfets de région** en réponse à la circulaire du Premier ministre en date du 24 juillet 2018. »

Sur les propositions faites par les préfets qui semblent être actées par le rédacteur de cette fiche, et qui alimente : « **le tout est fait d'avance !** ».

- **L'UNSA** rappelle fermement que lors de la réunion du 6 novembre dernier avec Madame la ministre du travail, cette dernière a affirmé qu'il ne s'agit que de propositions et que les décisions seront prises **dans le cadre des arbitrages interministériels** précisant « *qu'elle défendra avec force et conviction le maintien des DIRECCTE dans les régions, constituées des 3 pôles actuels* ».

Il vous faut prendre la mesure « de la porosité » qui existe entre les différents compartiments ministériels et au sein même des directions et de l'attention qui doit être portée par respect aux collègues dans l'expectative.

En effet, que peuvent penser les 300 collègues touchés par cette restructuration en la mettant en parallèle avec **les extraits** d'un discours, trouvé sur l'intranet de la DGE, prononcé par le directeur devant ses collaborateurs parisiens :

Toute l'information syndicale et professionnelle : <http://itefa.unsa.org>  
<https://unsa-cefi.org>

## Extrait

« ..**Parallèlement à l'évolution déjà engagée des services déconcentrés** (NDLR : moins 300 emplois) contribuant au développement des entreprises, il nous faut, **en administration centrale**, nous inscrire dans une dynamique qui privilégie les capacités d'anticipation, de réactivité et d'agilité... »

Et de lire plus loin :

...« **Les effectifs globaux de l'administration centrale resteront stables** (NDLR : Ouf !), les réductions de format sur certaines missions pourront être mobilisées pour renforcer les moyens, humains et de fonctionnement, des missions prioritaires. »...

Pour **l'UNSA**, outre le fait que c'est le constat d'un «glissement sémantique», (*seul l'État "territorial" est recentré ! Autrement dit : on re-centralise !*) la teneur du discours précité fait fi de la situation des personnels dans les régions !

**L'UNSA** a pris connaissance du courrier, non daté, mais signé par le ministre de l'économie et des finances, qui a été enfin transmis, hier 12 novembre, aux collègues impactés par la réforme.

**L'UNSA** attend de connaître l'évolution du périmètre des « services économiques régionaux ». A sa connaissance, trois groupes de travail se sont tenus au cours de ces dernières semaines, associant l'encadrement de la DGE et des représentants des DIRECCTE. A ce titre, **l'UNSA** demande à être destinataire des conclusions de ces travaux.

**L'UNSA** interviendra plus précisément sur l'ensemble des items au cours des débats.

Je vous remercie de votre attention.



Toute l'information syndicale et professionnelle : <http://itefa.unsa.org>  
<https://unsa-cefi.org>